



Siège associatif et Direction générale

Rapport moral du Président

...

Exercice 2010

...

Rapport moral du Président

Parmi les multiples actions menées ou dossiers suivis depuis notre dernière Assemblée générale, sept points me semblent devoir être relevés :

1/ Le procès pénal

Autant commencer par le sujet qui fâche... La plainte déposée en l'an 2000 par l'association à l'encontre de MM. Martinez et Perrin, anciens dirigeants du siège, pour des faits financiers délictueux commis dès 1996, a enfin donné lieu, après une longue instruction, à un procès qui s'est déroulé début 2011. Ce procès a confirmé la complexité des diverses malversations dépassant largement notre seule association et ses dirigeants d'alors. Ainsi, outre MM. Martinez et Perrin, ce sont huit autres personnes, totalement extérieures au CESAP qui ont été condamnées à des peines de prison et des amendes. Le CESAP, partie civile, s'est vu octroyer réparation de ses préjudices. Notre avocate s'emploie à essayer d'en récupérer une partie auprès des personnes solvables. La plupart des personnes condamnées ont interjeté appel, ce qu'a fait également notre association pour rester partie au procès.

2/ L'agrément et la mise en place de notre accord d'entreprise sur un temps de travail à 35 h

Le nouvel accord d'entreprise signé le 26 mai 2010 a été agréé par le ministère le 22 septembre 2010 et entré en vigueur le 1^{er} décembre. Le CESAP est ainsi revenu à une référence 35 heures comme étant la référence de principe. Des modalités particulières ont permis aux personnels en poste de travailler 35 heures s'ils le souhaitent. Cette option a concerné au total une centaine de salariés. Tous les nouveaux salariés embauchés depuis le 1^{er} décembre 2010 le sont donc sur une base 35 heures. Cet accord s'est doublé d'un accord collectif relatif à l'organisation du temps de travail simplifiant le régime antérieur de modulation horaire annuel et revisitant les modes de réalisation horaire. Cet accord a été décliné localement dans chaque établissement et service. Au total, le conseil d'administration espère que la conjugaison de ces deux accords longuement négociés permettra une moindre parcellisation de la présence du personnel auprès des résidents et le renforcement de la présence effective de ceux-ci aux moments les plus pertinents de la journée.

3/ La dynamique associative/siège/établissements

Le récent séminaire associant les membres du Bureau, la direction générale et les directeurs d'établissements et services m'a conforté dans l'idée que nous progressons sur de nombreux registres et que les relations entre administrateurs, membres de la direction générale et directeurs ont évolué très favorablement, le CPOM ayant sa part dans le resserrement des liens mais également dans les dynamiques introduites tant au niveau du siège que des établissements et services. Après le contrôle de gestion et le suivi d'activité de nos structures, la consolidation de la fonction GRH qui s'est encore développée cette année (fiches métier, entretiens professionnels, groupe de travail pénibilité et santé au travail...), c'est maintenant la fonction médicale du siège qui a apporté de nouveaux outils et la récente mise en place de notre responsable « qualité-gestion des risques » va, à n'en pas douter, apporter une nouvelle impulsion au bénéfice de nos établissements et de nos résidents. Côté établissements, je me bornerai à citer le guide de la maltraitance/bientraitance mis en place au Château de Launay et au Poujal. Mais de multiples autres actions devraient être citées. Je relèverai également avec beaucoup de satisfaction que notre projet de recherche sur la qualité de vie des enfants polyhandicapés a été validé par la CNSA et a trouvé son financement. Deux mots pour dire l'essentiel sur notre service formation qui a été retenu pour organiser cette année les journées internationales d'études Snoezelen.

4/ La nouvelle gouvernance induite par la création des agences régionales de santé

La création des agences régionales de santé (ARS) répond sans nul doute à une logique que l'on peut comprendre et même approuver. Il convient cependant d'être extrêmement vigilant pour que la dimension médico-sociale ne soit pas noyée dans un discours univoque sur le "parcours de santé" alors que ce qui nous importe, plus particulièrement pour les personnes polyhandicapées, ce sont des projets de vie. Le CESAP entend prendre toute sa place dans les nouveaux dispositifs, notre directeur général étant par exemple membre de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) et s'est fortement exprimé sur le plan stratégique régional de santé (PSRS) mis à la concertation. Il n'empêche, la mise en place est quelque peu difficile dès lors que beaucoup de nos interlocuteurs locaux ont changé avec la mise en place des délégations territoriales ce qui nous a valu quelques déconvenues.

5/ Les chantiers et négociations en cours concernant nos établissements et services

La déconvenue principale est venue de l'impossibilité d'ouvrir, faute de crédits et alors même que les locaux étaient terminés, l'extension importante de l'EME La Loupière à Meaux. Il semblerait que le passage DDASS/ARS ait fait fondre quelques lignes budgétaires. Nous avons certes le droit avec nous puisque nous avons toutes les autorisations nécessaires pour accueillir nos nouveaux résidents dans de magnifiques locaux neufs. Nous avons préféré travailler en concertation avec l'ARS dont les responsables étaient bien conscients du caractère absurde de la situation. En définitive, une partie du nouvel établissement sera ouvert au cours du dernier trimestre et il est convenu que la totalité de l'extension sera financée au 1er janvier 2012.

La deuxième déconvenue a porté sur l'extension de notre CAMSP de Montrouge. Nous avons là un avis favorable du défunt CROSMS, mais pas d'autorisation signée. L'Etat et le conseil général ont affiché leur volonté de financer 150 places nouvelles dans les Hauts-de-Seine et il paraissait cohérent qu'une partie de ces places soient créées au sud du département. Contre toute attente la totalité des places a été attribuée au CAMSP existant dans le nord du département. Sans perspective de développement alors que nous accueillons beaucoup plus d'enfants que notre agrément, nous avons un temps bloqué toute admission. Nous n'avons pas obtenu satisfaction. Ne voulant pas pénaliser les familles, nous reprenons les admissions en espérant que la détermination que nous avons affichée permettra que lors du prochain appel à projet nous puissions enfin progresser.

Et puisque j'évoque les appels à projet, nouvelle procédure pour créer de nouvelles structures, je ne peux pour l'instant que regretter l'extrême faiblesse des appels publiés concernant le secteur du handicap, et l'absence totale concernant le polyhandicap, alors même que les besoins en Ile-de-France sont encore très importants ainsi que nous l'avons établi, s'agissant du polyhandicap dans un courrier adressé à l'ARS dans la perspective du schéma régional.

6/ La fin du CPOM actuel et la signature d'un nouveau CPOM

Notre CPOM actuel se termine au 31 décembre 2011. Nous avons en temps voulu pris les contacts nécessaires au niveau des ARS des trois régions dans lesquelles nous sommes implantés et plus spécialement celle d'Ile-de-France qui a la responsabilité d'assurer la coordination de notre CPOM actuel et celle de contrôler notre siège social. Nous avons faits des propositions en matière de développement de nos actions pour un prochain CPOM avec le souci d'œuvrer de manière cohérente au niveau de l'ensemble de l'association, ce qui correspond au demeurant à la lettre des dispositions réglementaires qui régissent les CPOM. C'est pourquoi nous avons proposé d'élaborer un CPOM "chapeau" qui serait signé des trois ARS et définirait des objectifs, notamment en matière de qualité et de modalités de financement de nos établissements et services et du siège. Ce CPOM ferait l'objet de déclinaisons régionales permettant d'affiner nos actions en fonction des besoins locaux. Une première réunion de travail est prévue courant juin 2011. Il conviendra évidemment d'être vigilant afin de ne pas perdre la dynamique résultant du premier CPOM.

7/ L'adoption d'orientations stratégiques

Nous avons été très ambitieux en adoptant des orientations stratégiques déclinées ensuite par des programmes d'actions. Nous savions évidemment que tout ne pourrait être réalisé en quelques mois et qu'il fallait dégager des priorités, lesquelles seront à réviser au fur et à mesure de leur réalisation et de l'évolution des données. Il n'en demeure pas moins que ces orientations stratégiques servent désormais de fil conducteur pour l'association et pour ses établissements et services. Elles assurent par là une cohérence globale de l'ensemble et servent d'outil de communication auprès des partenaires et autorités publiques avec qui nous échangeons. Le rapport d'activité se fonde cette année pour la première fois et pour partie, sur le suivi de la réalisation de ces orientations.

Nous avons initié beaucoup de chantiers ces dernières années (contrat pluriannuel d'objectif et de moyens, mise en place du contrôle de gestion, mise en place d'une GRH, centralisation de la paye, refonte des règles et de suivi des réalisations horaires des salariés, refonte des systèmes informatiques, nouvel accord d'entreprise sur le temps de travail, mise en place du CÉRÉ, déménagement du siège, extension et création de structures, mise en place des pôles, projet stratégique...). Nous en récoltons dorénavant les fruits et ainsi que je l'indiquais je pense que les liens se sont resserrés au sein de notre association physiquement éclatée sur de nombreux sites. Bien évidemment beaucoup reste à faire dans un environnement juridico-économique délicat que nous devons aborder avec circonspection mais confiance, notre association ayant atteint une taille critique qui en fait un acteur incontournable pour l'accompagnement des personnes polyhandicapées. Mais au final, l'essentiel reste notre mission d'intérêt général au service des personnes polyhandicapées que nous accueillons et cette mission, c'est l'ensemble de notre personnel, à tous les niveaux, qui l'accomplit tous les jours de l'année. Aussi terminerai-je ce rapport en remerciant, au nom de l'association, les personnels de l'ensemble de nos structures pour leur engagement au service des personnes que nous accompagnons.

André Schilte
Président

...